

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de l'Odyssée

Jeudi 15 mai 2025 à 18 h 30
Salon du personnel

Propositions / informations / commentaires	Résolutions
1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à Johanie Garon, présidente.	
Étaient présent(e)s	18h48
École Isabel Fernandez, SDG Jessey Laporte, enseignante (orthopédagogue) Andrée-Anne Gagnon, enseignante Marie-Josée Aubin, enseignante (Anglais)	Parents Johanie Garon Yvan Pitre Céline Pendant Sandra Laliberté
Christian Descôteaux, directeur	Absent(e) Alexandra Molina Céline Janot
2. Nomination d'un secrétaire	
Sandra Laliberté s'occupera du secrétariat.	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
Proposé par Jessey Laporte et adopté à l'unanimité	193-CÉ-24/25-25
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 27 mars 2025 et suivis	
Proposé par Marie-Josée Aubin et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-26

<p>6.1 Semaine de l'engagement parental</p> <p>Le prix sera décerné à Madame Renée Girouard, qui s'implique notamment à la bibliothèque de l'école et qui mérite amplement la reconnaissance des parents. Une remise sera organisée dans la semaine du 2 juin 2025.</p>	
<p>5. Parole au public</p> <p>Il n'y a personne du public.</p>	
<p>6. Points de décision et d'adoption</p>	
<p>6.1. Suivi budgétaire 2024-2025</p>	
<p>M. Descôteaux présente les suivis au budget 2024-2025. La majorité des sommes reçues ont été dépensées en entier, sauf en ce qui concerne l'annexe 49. Il est impossible de savoir avant la fin de l'année scolaire, si une dette est à prévoir au service de garde.</p>	193-CÉ-24/25-27
<p>Proposé par Andrée-Anne Gagnon et adopté à l'unanimité.</p>	
<p>6.2. Encadrement frais exigés aux parents.</p>	
<p>M. Descôteaux explique les frais chargés aux parents et sous réserves des modifications apportées pendant la réunion, les parents autorisent les frais. Une vérification sera faite pour l'agenda de 5^e année.</p>	193-CÉ-24/25-28
<p>Proposé par Sandra Laliberté et adopté à l'unanimité.</p>	
<p>6.3 Liste des effets scolaire 25-26</p>	
<p>Sous réserves des modifications discutées, les listes sont approuvées</p>	
<p>Proposé par Isabel Fernandez et adopté à l'unanimité.</p>	193-CÉ-24/25-29
<p>6.4 Fonds à destination spéciale</p>	
<p>6.4.1 Reliquat</p> <p>Aucune dépense ne sera nécessaire pour les évaluations d'élèves tel qu'il avait été discuté car le SRÉ assumera les frais et l'argent restera donc à L'école</p>	
<p>6.4.2 Album de finissant</p> <p>La facture est autorisée par les parents.</p>	

Proposé par Johanie Garon et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-30
7. Points d'échange et d'information	
7.1. Aide à la classe	
M. Descoteaux présente les effectifs d'aide à la classe de 2024-2025 et il est prévu que le même plan sera mis en place l'an prochain, puisque le modèle a été efficace et gagnant.	
7.2. Effectif 25-26	
M. Descôteaux explique qu'il y aura	
1 classe de maternelle 4 ans	
3 classes de maternelle 5 ans	
4 classes de 1 ^{re} année	
3 classes de 2 ^e année	
3 classes de 3 ^e année	
3 classes de 4 ^e année	
3 classes de 5 ^e année	
3 classes de 6 ^e année	
Il y aura sensiblement le même nombre d'élèves au total l'an prochain, soit environ 516 élèves. Pour l'instant, il y a deux postes d'enseignant régulier de disponibles à l'école.	
7.3. Journée d'accueil	
La rencontre des futurs élèves au préscolaire 4 ans aura lieu le 29 mai et pour le préscolaire 5 ans, ce sera le 5 juin 2025.	
7.4 Soirée d'information	
Une rencontre virtuelle aura aussi lieu le 5 juin en soirée pour tout le préscolaire.	
7.5 Souper pour la dernière rencontre	
Un souper aura lieu à 18h avant le CÉ du 17 juin et tous les substituts sont aussi invités.	
8. Parole aux divers représentants	
8.1. Comité de parents	

<p>Rétrospective des « Lendemains de conseil ».</p> <p>M. Pitre explique les deux rencontres qui ont lieu depuis le dernier CÉ et les discussions qui ont eu lieu. On fait un retour sommaire sur les lendemains du comité de parents. Monsieur Pitre nous informe quant à la possibilité qu'il y ait, à la demande des parents, un comité de parent du service de garde. Ainsi, si certains parents en faisaient la demande, la question serait alors discutée lors d'une rencontre d'établissement.</p>	
<p>8.2. Service de garde</p>	
<p>C'est actuellement la semaine du service de garde et plusieurs activités ont eu lieues et auront lieu. Il y a eu une journée maison le 22 avril, le 20 mai aussi, alors que les 6 juin, les élèves iront au ranch Massawippi.</p>	
<p>8.3. Enseignants</p>	
<p>Préscolaire : Préscò 4 ans, le mois d'avril, c'était le thème de Pâques et animaux de la ferme. En mai, le thème était la flore et les insectes.</p>	
<p>Au préscolaire 5 ans, En avril, ils ont parlé des animaux marins en mai, le corps humain et le prof Dino pour les bulles géantes et une sortie au Centre sportif d'Édouard Montpetit.</p>	
<p>1^{re} année : Ils terminent l'écriture des textes d'information et les parents ont été invités. Ils commencent le thème de l'humour</p>	
<p>2^e année : Ils terminent leur texte d'opinion. En avril, ils ont fait un projet d'art collectif et ils feront des autoportraits à la manière de Frida Khalo.</p>	
<p>3^e année : On a eu cette semaine Prof Dino: les microscopes. En art, à la manière de Marc Allante: Sous la pluie. Les enfants ont pu faire des splashes avec de la peinture ! Cercle de lecture: On lit tous le même roman. En univers social, les élèves sont fascinés par les Incas en 1500.</p>	
<p>4^e année : Les portes ouvertes pour présenter nos poussins. La métamorphose du papillon. Nous avons présentement des chenilles en chrysalide qui deviendront des papillons sous-peu. Nos combats de livres. (Thématiques alimentation, loup et les livres) On lit 4 albums et les élèves doivent apprécier selon des critères précis. Par la suite, on sélectionne le grand gagnant en groupe.</p>	
<p>5^e année : Ils ont analysé la publicité, faire la différence entre besoin et désirs.</p>	
<p>6^e année : Il y a eu la visite des enseignants du secondaire et une visite de leur école le 2 mai en matinée et ils sont en préparation des examens.</p>	
<p>971-972 : La classe extérieure est bien utilisée. Ils apprennent à faire du vélo à deux roues avec l'aide de l'ergothérapeute et d'une prof d'éducation physique, Ils travaillent sur les plantes et ils ont ramassé des déchets dans la cour d'école et il y aura un projet sur les pirates.</p>	
<p>Éducation physique :</p>	
<p>SportOdyssée, ils sont allés au golf, du vélo et plusieurs autres activités.</p>	
<p>Au niveau parascolaire du Kraken, ils ont fait 5 activités, futsal ils ont terminé 3^e et 4^e place. Le Volleyball a remporté la finale B à PolyBel. Il y a eu des rencontres des équipes de volleyball entre les écoles de Saint-Amable. Il y a eu tournoi au Collège Durocher de Saint-Lambert de mini volleyball</p>	

DekHockey, ils ont fait les quarts de finales.	
Spectacle de talents : Il y aura environ 15 numéros au total qui sont très différents les uns des autres. Les élèves du conseil des élèves s'impliquent pour aider. Il y aura 2 représentations le 27 mai pour les élèves de l'école.	
8.4. Personnel de soutien	
S/O	
9. Questions diverses	
10. Mot de la fin et levée de l'assemblée	21h09

Christian Descôteaux, directeur

Johanie Garon, présidente

DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L’ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l’encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l’achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école de l'Odyssée se voit octroyer une somme de 16 537\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon

dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;
- Selon besoin fondamental de l'enfant

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1^{er} juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

Les membres discutent de la définition de services professionnels externes, ce qui se résume à des services dont le pourvoyeur est régi par un ordre professionnel. (Psychologue pour évaluation par exemple)

En conséquence, sur proposition de Jessey Laporte Il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** que la somme de 16 537\$ soit versée au fonds à destination spéciale.

